

DÉCRET N° 2018 – 118 DU 11 AVRIL 2018
portant nomination des enquêteurs techniques du
Bureau Enquêtes-Accidents (BEA) d'Aéronefs de
l'Aviation Civile.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n° 2013-08 du 29 août 2013 portant Code de l'Aviation Civile et Commerciale de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
vu le décret n° 2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
vu le décret n° 2015-045 du 09 février 2015 portant création, attributions et fonctionnement du Bureau Enquêtes-Accidents (BEA) ;
sur proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 avril 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Sont nommées, enquêteurs techniques en matière aéronautique et d'accidents de l'aviation civile au Bureau Enquêtes-Accidents, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Bokpè Paul GONGO
- Monsieur Karl LEGBA

PRTSGE00

Article 2

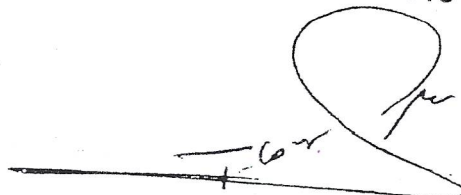
Les enquêteurs techniques du Bureau Enquêtes-Accidents exercent leurs activités sous l'autorité du Coordonnateur du Bureau Enquêtes-Accidents.

Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

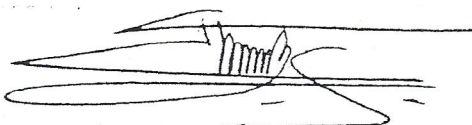
Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 11 avril 2018



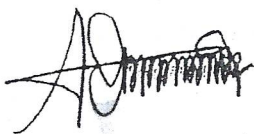
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Chargé du Plan
et du Développement,



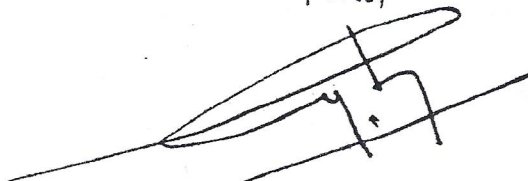
Adidjatou A. MATHYS
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Infrastructures et
des Transports,



Cyr KOTY

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MDP : 2 ; MEF : 2 ; MIT : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 2 ; JORB : 1.